

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 3 février 2020

Session ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 3 février 2020, à 19 h 00 à la salle communautaire de l'édifice municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
Mme Louise de Launière
M. André Côté
Mme Édith Lalancette

Sont absents : M. André Boillat
Mme Sonia Gauthier

Trois citoyens sont également présents.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4290-02-20 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2019

1. Comptabilité

- 1.1 Ratification des comptes
 - Comptes à payer de janvier
 - Salaire des employés municipaux

2. Suivi des travaux

- 2.1 Édifice municipale
 - a) Demande de bureau Fabrique / salle de rencontre
- 2.2 Chalet du 49^e parallèle
 - a) CDE – Relais motoneige

3. Analyse des comptes de taxes échus 3 ans

4. Adoption des comptes statutaires 2020

5. Location de bureau

- 5.1 Bail avec la Coopérative de bleuetières de Notre-Dame-de-Lorette
- 5.2 Bail avec les comités occupants

6. Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine

- 6.1 Résolution Gala
- 6.2 Mise à jour de l'archivage

7. MADA

- 7.1 Adoption de la politique
- 7.2 Entériner la composition du comité de pilotage
- 7.3 Nomination du comité de suivi de la politique

8. Demande d'aide financière

- 8.1 Marche mondiale des femmes 2020

9. Affaires nouvelles

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4291-02-20 Adoption du procès-verbal de la session du 13 janvier 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 30 janvier 2020, la copie du procès-verbal du 13 janvier 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 13 janvier 2020 tel que rédigé avec une modification, l'ajout de Mme Sonia Gauthier aux conseillers présents.

Comptabilité

Résolution 4292-02-20 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de janvier 2020 au montant de 48 699,88\$ et que la liste des salaires nets de 4 597,38 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Suivi des contrats de rénovation

Réfection édifice municipale

Les travaux de rénovation avancent bien et l'entrepreneur devrait terminer d'ici le 15 février.

Le comité de la Fabrique a demandé d'utiliser la petite salle de rencontre prévue au plan de réaménagement comme bureau. Le conseil municipal préfère attendre la fin des travaux avant de se positionner sur cette demande.

Chalet du 49^e parallèle

Le Chalet du 49^e parallèle est opérationnel pour le relais de motoneige. Plusieurs ajustements se doivent d'être effectués pour le bon déroulement. Les employés ont besoin d'une période d'adaptation pour être efficace et s'ajuster avec l'achalandage de la présente saison.

Résolution 4293-02-20 Gestion des ressources humaines et facturation

ATTENDU QUE les membres du CDE de Notre-Dame-de-Lorette ont rédigé une lettre pour se déresponsabiliser de la gestion des employés et de la facturation puisque des décisions ont été prises rapidement dont l'embauche du personnel et que les membres ne se sentent pas à l'aise;

ATTENDU QU'il y a confusion et inconfort au niveau des employés dus au fait qu'il y a plusieurs responsables ce qui entraîne certaines incohérences au bon fonctionnement du Relais de motoneige;

ATTENDU QUE la saison est courte et que la gestion du Relais de motoneige devra être modifiée pour l'an prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale et le maire à approuver les feuilles de temps des employés et la facturation des achats du Relais de motoneige;

QUE le CDE de Notre-Dame-de-Lorette assume la comptabilité dont les paies des employés, DAS et paiement de factures.

Résolution 4294-02-20 Listes de comptes échus 3 ans

ATTENDU QUE la directrice générale présente la liste des matricules échus depuis 3 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à effectuer les démarches auprès de la cour municipal afin de régulariser les comptes de taxes en souffrance.

Trésorerie et finance

Résolution 4295-02-20

Adoption des comptes statutaires pour l'année 2020

Comptes Statutaires 2020	
Rémunération des élus et allocation de dépenses	20 476 \$
Rémunération des employés municipaux	68 055 \$
Remises gouvernementales (DAS)	9 800 \$
Conciergerie	3 000 \$
Frais de déplacement responsable de la bibliothèque	1 000 \$
Frais de déplacement de la manœuvre au travaux publics	3 000 \$
Contrat de déneigement chemin	72 045 \$
Contrat grattage chemin été	16 000 \$
Quotes-parts MRC de Maria-Chapdelaine	40 027 \$
Contrat sûreté du Québec	12 000 \$
Service Incendie	20 011 \$
Total des comptes statutaires	265 414 \$
Remboursement de l'emprunt et intérêts de la 11e chute (PPA)	229 872 \$
Total des comptes statutaires et des paiements pré-autorisés	495 286 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements relatifs aux dépenses statutaires pour l'exercice de 2020, conformément aux postes budgétaires énumérés ci-dessus et;

D'autoriser les paiements automatiques pour le remboursement de l'emprunt à long terme lié à l'investissement de la 11^e chute.

Résolution 4296-02-20

Location de bureau

ATTENDU QUE les Bleuetières Coopérative de Notre-Dame-de-Lorette utilisent un local commercial gratuitement depuis plusieurs années dans l'édifice municipale;

ATTENDU QU'un contrat de location a été rédigé pour la location d'espace commerciale dans l'édifice municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise le maire et la directrice à signer le contrat de location avec les représentants des Bleuetières Coopérative de Notre-Dame-de-Lorette;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale a rédiger un contrat de location pour chaque organisme occupant un espace dans l'édifice municipale malgré la gratuité pour les organismes communautaires.

Résolution 4297-02-20 Gestion de l'application de la loi sur les archives (GALA)

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4^o à 7^o de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier

de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette est un organisme public visé au paragraphe [n° du paragraphe]° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

d'autoriser Valérie Tremblay à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

pour et au nom de Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

Archives municipales

La directrice générale informe le conseil municipal de la visite d'un représentant de la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine le 21 février 202 afin d'effectuer la mise à jour des archives qui n'a pas été fait depuis plusieurs années.

Résolution 4298-02-20 Adoption de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie et de son plan d'action pour la MRC Maria-Chapdelaine.

CONSIDÉRANT qu'en 2018, les 13 collectivités du territoire de la MRC Maria-Chapdelaine ont manifesté l'intérêt d'actualiser leur politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la résolution no 294-09-17, le conseil de la MRC autorisait la présentation d'une demande d'aide financière de 53 000 \$ auprès du gouvernement du Québec afin d'actualiser la politique MADA et les plans d'action des 13 villes et villages et de la MRC Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QU'il avait été convenu qu'au terme de la démarche, chaque municipalité ou collectivité aurait sa propre politique et ses propres actions locales;

CONSIDÉRANT QU'au cours de deux dernières années, plusieurs consultations ont été tenues dans les différents milieux du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la teneur de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie (MADA) et de son plan d'action déposés à la présente séance ordinaire sont conformes aux attentes des membres du Conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, adopte la politique « Familles, aînés et saines habitudes de vie » et le plan d'action 2020-2024 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette dans le cadre de la démarche « Municipalité Amie des Aînés.

Résolution 4299-02-20 Création et mise sur pied d'un comité de pilotage MADA

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité de pilotage MADA dans le cadre de l'actualisation de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie de la municipalité Notre-dame-de-Lorette;

CONSIDÉRANT que pour se faire il y a lieu d'entériner la nomination des personnes qui, au cours des deux dernières années, ont contribué à l'élaboration de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie et du plan d'action 20-24 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette ;

En conséquence,
Il est proposé par André Côté
Appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette entérine la nomination au sein du comité de pilotage de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie, les personnes suivantes :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| - Louise de Launière | - Édith Lalancette |
| - Raphael Langevin | - Hélène Duchesne |
| - Daniel Tremblay | - Valérie Tremblay |

Résolution 4300-02-20 Création et mise sur pied d'un comité de suivi de la Politique MADA

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité de suivi MADA pour la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette;

CONSIDÉRANT que pour se faire il a été convenu de nommer des personnes pour assurer la mise en œuvre du volet MADA du plan d'action 2020-2024;

En conséquence,
Il est proposé par André Côté
Appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA dont le mandat est notamment, de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre 2020-2024.

QUE ce comité soit composé d'un responsable administratif de la MRC, de l' élu responsable des questions aînées (RQA) à la municipalité, (Édith Lalancette), de l'agent local (Valérie Tremblay) et des personnes suivantes (Hélène Duchesne, Louise de Launière, Raphael Langevin et Daniel Tremblay). Il est également convenu que les membres du comité de suivi de la politique MADA seront convoqués au moins deux fois l'an, et que cette responsabilité incombe à la responsable administrative des politiques MADA à la MRC Maria-Chapdelaine.

Demande d'aide financière

Marche mondiale des femmes 2020

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette ne désire pas contribuer à la demande d'aide financière de la Marche mondiale des femmes.

Affaires nouvelles

Période de questions

Résolution 4301-02-20 Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure cinquante (19h50).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière